

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0583

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 3, rue de la Cachette et appartenant aux époux Delzanno**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de la rue de la Cachette, la Communauté urbaine doit acquérir une bande de terrain nu de 130 mètres carrés dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 76 de la section AN et appartenant aux époux Delzanno.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre gracieux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais, à l'exécution des différents travaux de rétablissement de clôture et de haie, consécutifs au recoupement de la propriété.

Le montant des travaux qui seront ainsi réalisés est estimé à 30 489,80 € et les frais d'actes notariés afférents à cette acquisition à environ 760 € ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser numéro 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003, pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 760 € pour frais d'actes notariés et exercice 2002 - compte 615 231 - fonction 582 en ce qui concerne les travaux d'un montant de 30 489,80 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,